

MISE EN CAUSE CRAC

COMMENT BIEN VOUS DÉFENDRE ET PROTÉGER VOS INTÉRÊTS ?

Recevoir une mise en cause CRAC peut être stressant, mais en adoptant les bons réflexes, vous pouvez limiter les risques et mieux vous défendre. Voici les étapes essentielles à suivre :



Dès réception de la convocation à expertise

- Identifiez si un sous-traitant est concerné par le désordre.
- Si oui, demandez sa mise en cause ainsi que celle de son assureur.
- Transmettez-lui la convocation et invitez-le à y assister.
- Présentez-vous à l'expertise et exprimez vos observations.



Suite à la réception du rapport préliminaire

Faites valoir vos observations à l'expert DO sous 10 jours :

- Contestez si votre responsabilité est engagée à tort.
- Demandez une nouvelle expertise si vous n'avez pas été convoqué.
- Fournissez la liste de vos sous-traitants et leurs attestations d'assurance.
- Transmettez des devis de réparation pour éviter tout litige sur le chiffrage.



À la réception du rapport définitif

- Votre assureur RCD reçoit un rapport détaillant les responsabilités et le chiffrage des dommages.
- Transmettez vos observations écrites à l'expert.



Lors de la réception du recours de l'assureur Dommages-Ouvrage

Vérifiez le montant du recours: **indemnité + 50% des honoraires d'expert - Ticket Modérateur.**



Règlement de la franchise contractuelle

Lorsque votre assureur RCD a réglé le recours, assurez-vous de payer votre franchise contractuelle sans retard.

**Besoin d'un accompagnement
spécifique? Ne laissez rien au hasard!**

Contactez-nous pour une analyse sur mesure et
une défense optimisée de vos intérêts.